

## WHA12.22 Participation de l'OMS au programme élargi d'assistance technique: Questions de programme

La Douzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les questions de programme que pose la participation de l'OMS au programme élargi d'assistance technique,<sup>2</sup> ainsi que la résolution EB23.R77 sur l'élaboration du programme pour 1960 et les années suivantes,

1. PREND NOTE du rapport;<sup>2</sup>
2. EXPRIME l'inquiétude que lui inspirent la diminution des fonds qui doivent servir de base à l'élaboration du programme de 1960 et les effets perturbateurs de cette diminution sur le développement normal et la continuité nécessaires aux activités sanitaires; et
3. ENTÉRINE les vues que le Conseil exécutif a exprimées à sa vingt-troisième session lorsqu'il a invité les administrations sanitaires à insister pour que les activités sanitaires appropriées soient incluses dans les demandes globales de leurs pays relatives aux programmes de 1960 et des années suivantes.

*Dixième séance plénière, 26 mai 1959 (section 6 du deuxième rapport de la Commission du Programme et du Budget)*